Le Bois International - L'officiel du bois
Scierie, exploitation forestière - N° 36
Samedis 22 et 29 octobre 2011 - 82e année

04 NOV. 2011
FUSAGX Gembloux Bibliothèque

Sommaire

Lignes express > 4
Agenda > 6
Les calendriers de la formation et des manifestations en novembre

L'événement

> Gros plans
AUVERGNE / Massif central : identifier des leviers de développement > 10
BIOMASSE FORESTIÈRE / CRE 4 : 15 projets validés par le Gouvernement > 11

> Spécial salon
PARIS / Batimat 2011 : bois et exigences énergétiques > 12
À VOIR SUR LES STANDS / Matériaux et produits > 14

La pratique professionnelle

> Scierie
LORRAINE / Sélection Vosges : la marque a fait du chemin > 24

Les affaires

> Le marché du bois
AUX VENTES DE BOIS /
Savoie : succès de la vente Coforet > 27
Pas de crise dans le résineux à Champagnole > 27
Le chêne champenois solide sur ses pieds > 28
Grand-Charmont : la vente reflète une conjoncture "molle" > 29

CBE N°53
Les cahiers du bois-énergie
CAHIER N°53 / L'animation bois-énergie > 31

Le Journal des Annonces du Bois > 47
Renseignements commerciaux > 60

Franc-parler

Fenêtres : maintien du CIDD

Tandis que d'aucuns conjecturaient la sortie pure et simple des fenêtres du dispositif du crédit d'impôt développement durable (CIDD), la mobilisation de la FFB a payé puisque le crédit d'impôt pour le changement des fenêtres devrait, selon toute vraisemblance, être maintenu en 2012 avec, toutefois, dans une logique d'amélioration de l'efficience de la dépense et de cohérence avec l'éco-prêt à taux zéro, la nécessité en maison individuelle de réaliser au minimum un bouquet de deux actions. Il s'agira par exemple de coupler le changement des fenêtres à une isolation thermique des parois opaques murs ou toitures, ou bien encore à l'acquisition de chaudières ou d'équipements de chauffage fonctionnant au bois ou utilisant une source d'énergie renouvelable.
Dans le cas de travaux cumulés, en habitat individuel ou collectif, les taux actuels seraient par contre-majorés de dix points et passeraient donc à 23% des dépenses d'acquisition des fenêtres, 33% des dépenses d'acquisition et de pose des matériaux d'isolation thermique des parois opaques (murs ou toitures) et jusqu'à 50% des équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable.
On note également le rétablissement, sous condition de ressources, de la possibilité de cumul du CIDD et de l'éco-prêt à taux zéro avec un allongement de ce dernier pour les rénovations lourdes (quinze ans au lieu de dix ans actuellement).
Enfin, le projet de loi de finance indique également qu'un décret précise les travaux pour lesquels est exigé le respect de critères de qualification de l'entreprise ou de qualité de l'installation.

LBI

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 3, rue Claude Odde - BP 50523 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - Tél. : 04.77.74.33.99 - Télécopie : 04.77.93.11.26
Abonnements : France (1 an) 107,50 € - Le numéro : 3,50 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176- 00026810401 - 68
Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.